



Entrepreneur en constructions gros-œuvre (H/F/X)

Construction - Travaux

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Déjà plus jeune vous empilez les blocs de Lego pour construire toute sorte de bâtiments ? Aujourd'hui vous rêvez à des blocs un peu plus gros ? Vous connaissez déjà la recette d'un béton de qualité ? Vous rêvez de manier la truelle comme personne ? Alors une seule solution : devenir Entrepreneur ou Entrepreneuse en constructions gros-œuvre !

L'Entrepreneur et l'Entrepreneuse en constructions gros-œuvre sont des maçons qui gèrent une entreprise. Il et elle bâtissent de nouvelles constructions ou rénovent des bâtiments déjà existants. **Ils gèrent tous les travaux du gros-œuvre : ils terrassent et nivellent les sols, ils coulent les fondations, maçonner les murs et parois, posent les égouttages et évacuations, bétonnent et coffrent des poutres et autres éléments de structure** Ils construisent le squelette du bâtiment.

En tant que chefs d'entreprises, les Entrepreneurs en construction gros-œuvre organisent et gèrent les chantiers, ils établissent les métrés et commandes les matériaux, ils assurent les travaux et veillent à la bonne exécution des tâches par les membres du personnel. Ils gèrent également les autres aspects de l'entreprise.

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de **Maçon** et d'**Entrepreneur en constructions gros-œuvre** :

Mettre en place un chantier : vous apprenez à installer et désinstaller un chantier, comment gérer son aménagement, comment acheminer et stocker les matériaux mais aussi le matériel et les machines. Vous veillez à respecter les règles de sécurité du secteur. Vous apprenez à implanter un bâtiment et à déterminer les niveaux pour la construction par rapport au plan.

Réaliser les terrassements et les fondations : vous mettez le terrain à niveau afin qu'il soit plat. Vous creusez les tranchées et préparez les fondations. Vous apprenez à poser les canalisations et les installations sanitaires que vous raccordez au réseau. Vous disposez les différents isolants et vous coulez les fondations et coffrages avec du béton.

Exécuter la maçonnerie : vous apprenez à confectionner le mortier et le béton, manuellement ou mécaniquement. Vous préparez la construction des différents types de murs en fonction du plan de la construction. Vous apprenez à réaliser des maçonneries à l'aide de mortier ou de colle, vous construisez des murs en bloc et en briques, vous découpez les éléments pour assurer la construction sur mesure.

Intégrer des éléments dans la maçonnerie : vous posez les planchers composés d'hourdis, de dalles, vous étançonnez les différents éléments. Vous placez l'isolation thermique et vous apprenez à étanchéifier à l'air et à l'eau les parois. Vous maîtrisez les techniques de coffrage et de bétonnage de divers éléments tels que des baies, des linteaux, des colonnes...

Gérer et administrer un projet de construction : vous apprenez à analyser le projet de construction sur base des plans et des différents documents. Vous complétez le dossier de construction avec votre point de vue d'entrepreneur : vous établissez un métré, vous chiffrez les quantités de matériaux, vous établissez une offre de prix prévisionnelle et estimez le coût des travaux. Vous assurez le suivi administratif et exécutif des travaux du chantier.

Gérer son activité professionnelle : vous gérez les différents aspects d'une entreprise, tant le travail que les volets administratifs, sociaux, commerciaux et financiers. Vous planifiez votre activité et celle de votre équipe, vous gérez l'approvisionnement en ressources et matériaux. Vous veillez à la bonne santé de l'entreprise.

Alors si vous souhaitez bétonner votre avenir professionnel en réalisant les rêves immobiliers de vos clients, en construisant ou en rénovant la maison de leurs rêves, vous savez ce qu'il vous reste à faire... Rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de **formation en alternance** (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 664h réparties sur les 3 années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

164 heures en 3ème année

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent notamment profiter

d'une **prime Incitant+** (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour adultes, ainsi que d'un **assouplissement de certaines obligations** (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

Débouché(s) métier(s)

Créer / Reprendre une entreprise

Entrepreneur maçon indépendant / Entrepreneuse maçonne indépendante

Employé / Employée dans une société de construction

Par exemple : Maçon pour la société Thomas & Piron (<https://www.ifapme.be/actualites/forme-toi-avec-lifapme-et-decroche-un-cdi-chez-thomas-piron>) qui engage fréquemment

Par exemple : Coffreur-Ferrailleur pour la société Galère (<https://www.ifapme.be/actualites/formez-vous-avec-lifapme-et-decrochez-un-cdi-chez-galere>) qui engage fréquemment

Débouché(s) future(s) formation(s)

Entrepreneur général (<https://ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-general>)

Gestionnaire de chantier (<https://ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/gestionnaire-de-chantier>)

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi) Sur le terrain Contact client

Travail en équipe ou en autonomie Travail au bureau et sur le terrain

Finalité

Diplôme de la formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissance de base en gestion

CeCAF Maçon (si réussite 2ème année)

Aptitudes

L'Entrepreneur et l'Entrepreneuse en constructions gros-œuvre doivent posséder plusieurs qualités :

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : architectes, clients, propriétaires, familles, travail d'équipe, fournisseurs...

Forme physique : le métier demande une bonne condition physique puisque vous manipulez des matériaux, charges et des outils lourds et encombrants, vous travaillez debout et vous travaillez en extérieur sur le chantier, vous travaillez parfois en hauteur et n'êtes pas sujet au vertige.

Flexibilité : même si une routine est vite établie, il se peut que vous deviez intervenir parfois en urgence sur chantier. Vous êtes attentif aux délais de réalisation. Vous vous déplacez sur différents chantiers.

Rigueur et discipline : vous placez des éléments essentiels au bâtiment puisque vous travaillez sur les fondations, l'égouttage et les murs. Vous veillez donc à ce que votre travail respecte bien les normes de sécurité et soit irréprochable. De plus, vous respectez les mesures relatives à votre propre sécurité sur le chantier.

Polyvalence : en tant que chef ou cheffe d'entreprise, vous prenez en charge tous les aspects liés à l'entreprise, cela comprend le travail mais aussi les volets administratifs, sociaux, commerciaux et financiers.

Programme

1ère année : des dispenses peuvent être octroyées

- K21/K25/4 Organisation du chantier - Travaux en hauteur (12h)
- K21/K25/4 Analyse, préparation et communication (24h)
- K21/K25/4 Contrôle du support et prises de mesures sur chantier (12h)
- K21/K25/4 Isolation, étanchéité à l'air et à l'eau, noeuds constructifs (12h)
- K21/K25/4 Egouttage et drainage (16h)
- K21/K25/4 Coffrage - Ferrailage - Bétonnage (44h)
- K21/K25/4 Implémentation - Terrassement - Fondations (48h)
- K21/K25/4 Maçonneries en blocs (68h)
- K21/K25/4 Evaluation pratique maçonnerie en bloc (12h)

2ème année :

- K21/K25/5 Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales (8h)
- K21/K25/5 BIM, Outils numériques et gestion de chantiers (4h)
- K21/K25/5 Fonctionnement de l'entreprise de construction (60h)
- K21/K25/5 Suivi et examen VCA de base (4h)
- K21/K25/5 Techniques de démolitions, Etaçonnage et de stabilisation complexe des murs (12h)
- K21/K25/5 Techniques de rénovation énergétique (16h)
- K21/K25/5 Module intégratif : étude technique de maçonnerie décorative (24h)
- K21/K25/5 Tableau Excel et métrés appliqués (16h)
- K21/K25/5 Egouttage et drainage (20h)
- K21/K25/5 Evaluation pratique égouttage et drainage (8h)
- K21/K25/5 Isolation, étanchéité et nœuds constructifs (24h)
- K21/K25/5 Maçonnerie collés (12h)
- K21/K25/5 Maçonneries pleines et maçonneries de parement (48h)

3ème année :

- K21/6 Aspects financiers - Offre de prix (16h)
- K21/6 Technologie et mode d'exécution (4h)

K21/6 Documents de référence, unités de mesure et code de mesurage (12h)

K21/6 Plan de sécurité et santé (12h)

K21/6 Analyse technique et offres de prix – Travaux dirigés (32h)

K21/6 Création d'entreprise et législation - Environnement (4h)

K21/6 Ouverture administrative du chantier (4h)

K21/6 Plannings (12h)

K21/6 Tolérances et normes spécifiques (4h)

K21/6 Pathologies (4h)

K21/6 Gestion de l'exécution technique du chantier (24h)

K21/6 Aspects financiers – Frais généraux d'entreprise et coefficient d'entreprise (4h)

K21/6 Gestion administrative et financière du chantier d'exécution (20h)

K21/6 Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales (4h)

K21/6 Création d'entreprise et législation (32h)

K21/6 Aspects comptables financiers et fiscaux (52h)

K21/6 Gestion commerciale (12h)

K21/6 Suivi du projet technique (12h)

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, Embuild (<https://embuild.be/fr>) et Constructiv (<https://constructiv.be/fr-BE/>), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon propose également des incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : la liste des formations concernées (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations>)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : la liste des formations concernées (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire>)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur notre actualité consacrée au Plan de reconstruction (<https://www.ifapme.be/reconstruction>).

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Mons

Avenue du Tir, 79a 7000 Mons

065 35 60 00

Secrétariat :

Du lundi au vendredi : de 8h à 17h

065 84 28 60

mbc@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.